

*Proposition présentée par les députés:*

*MM. Roger Golay, Henry Rappaz, Eric Stauffer, Claude Marcket, Thierry Cerutti, Antoine Bertschy, Sébastien Brunny, Eric Bertinat, Caroline Bartl et Claude Jeanneret*

*Date de dépôt: 11 avril 2007*

## **Proposition de résolution**

**invitant le Conseil fédéral à entreprendre des actions efficaces pour rapatrier vers leur pays d'origine les étrangers délinquants faisant l'objet de mesures d'éloignement de notre territoire (interdiction d'entrée)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le nombre de personnes étrangères, sans papiers nationaux, faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire de la République et canton de Genève est croissant ;
- que bon nombre de ces individus s'adonnent au trafic de stupéfiants ;
- que ces trafiquants agissent en bandes organisées pour commercialiser leurs substances illicites ;
- que ces trafiquants sont fréquemment impliqués dans d'autres crimes et délits ;
- que ces délinquants, généralement multirécidivistes, ne respectent pas les décisions rendues par nos tribunaux à leur encontre ;
- que ces personnes provoquent non seulement un grand sentiment d'insécurité pour nos concitoyens mais aussi celui d'une sévère distorsion de l'ordre républicain auquel ils sont eux-mêmes soumis ;

- que l'image de concentrations quotidiennes de ce type d'individus dans des hauts lieux de notre République nuit fortement au tourisme particulièrement et aux commerces situés à proximité de ces zones ;
- que les autorités tant cantonales que municipales de Genève doivent tout mettre en œuvre pour réagir et donner satisfaction à de nombreuses pétitions d'habitants, dont les signataires se plaignent de cette situation inacceptable (scènes ouvertes de la drogue, crimes et délits de toutes sortes, insécurité générale) ;
- que les services de police sont confrontés à une situation de plus en plus inquiétante et incontrôlable ;
- que ces délinquants, sans papiers d'identité et sous interdiction de séjour en Suisse, profitent du fait qu'ils ne peuvent être refoulés vers leur pays d'origine en raison de motifs d'ordre administratif ;
- que le plus souvent les ambassades ou/et consulats des Etats d'où ces délinquants sont originaires refusent de délivrer des « laissez-passer » ou des « autorisations de rapatriement sous contrainte », nécessaires à leur retour au pays,

invite le Conseil fédéral

- à exercer des mesures de rétorsion d'ordre commercial et diplomatique à l'encontre des Etats étrangers refusant le retour de leurs ressortissants frappés d'une décision administrative d'éloignement prise par les autorités fédérales et cantonales compétentes ;
- à intensifier la politique menée par la conseillère fédérale en charge des affaires étrangères à collaborer avec les Etats étrangers signataires de conventions sur la réadmission et le transit de personnes séjournant illégalement en Suisse ;
- à définir les budgets à allouer aux cantons pour la construction et l'installation d'établissements de détention affectés exclusivement à l'exécution des détentions de phase préparatoire et celles en vue du refoulement ;
- à pratiquer l'aide au retour pour les personnes visées par la présente résolution, qui collaborent volontairement à leur rapatriement.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Comme bien d'autres régions de Suisse, la République et canton de Genève n'est pas épargnée par la criminalité à répétition d'individus sans scrupules. Ceux-ci n'hésitent plus à commettre des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et le patrimoine dans le seul dessein d'assouvir leurs besoins personnels.

Actuellement, de nombreux quartiers de notre ville (Pâquis, Cornavin et Eaux-Vives, etc.) sont abusivement fréquentés par des « dealers », multirécidivistes, provenant de tous les horizons. Ces individus, recensés par centaines, sont fréquemment impliqués dans d'autres crimes et délits. Ces délinquants provoquent un malaise grandissant d'insécurité dans la population genevoise et, désormais, également chez les touristes qui nous font l'honneur de nous rendre visite.

Le nombre de pétitions, de doléances et d'interventions de la police est significatif de ce malaise. Ces attitudes délictueuses sont largement visibles puisque leurs acteurs/auteurs ne se cachent plus pour faire leur commerce de la mort. Ces scènes ouvertes du trafic de drogue produisent des effets désastreux sur les petits commerçants et artisans. Sans compter l'image lamentable et irréversible perçue par les touristes qui visitent notre ville. La police, malgré ses efforts considérables et constants, n'est pas en mesure de juguler ce fléau. En effet, un grand nombre de ces délinquants étrangers, multirécidivistes, se trouvent sous le coup de mesures d'éloignement de notre territoire mais narguent les forces de l'ordre car ils savent qu'ils ne risquent rien.

En effet, ces individus sans papiers nationaux ne peuvent pas être refoulés vers leur pays d'origine pour des motifs d'ordre strictement administratif. Pour échapper à leur retour, ils ne déclarent pas leur véritable nationalité. Par conséquent, il est difficile pour les différentes autorités d'établir leur véritable identité. Devant cette situation, nous devons également reconnaître le manque de collaboration des ambassades ou/et consulats de certains pays qui rechignent à collaborer pour reconnaître leurs ressortissants, ce qui paralyse la délivrance de « laissez-passer » ou d'« autorisations de rapatriement sous contrainte » permettant leur évacuation vers leur pays d'origine.

De plus en plus de nos concitoyens ne comprennent pas que cette situation kafkaïenne puisse se développer sans que les autorités n'agissent de manière drastique afin de rétablir l'ordre et la sécurité publique.

Le retour de ces individus ne peut se faire qu'avec le concours et une volonté claire des autorités fédérales à faire respecter l'ordre sur tout le territoire de la Confédération.

Il appartient au Conseil fédéral, qui a toute compétence en la matière, d'intervenir sur la scène internationale pour mettre un terme à l'indifférence manifeste de certaines représentations diplomatiques et les inviter à collaborer au retour de leurs ressortissants. Il appartient aussi au Conseil fédéral, en vertu du Pacte qui lie Genève aux autres Confédérés, de mettre en œuvre les mesures les plus efficaces et persuasives à l'égard de ces Etats réfractaires.

Il est du devoir de notre Grand Conseil de l'encourager à poursuivre la lutte contre la criminalité et de l'inviter à prendre en considération nos invités.

L'état d'une démocratie se juge à la capacité des autorités à faire régner le même ordre pour tous sur l'ensemble de leur territoire.

Ne rien dire et ne pas tout tenter pour rétablir cet ordre républicain revient à être complices de fait de ces agissements.

Pour combattre cette nouvelle évolution de la criminalité de rue et répondre aux attentes grandissantes de la population, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente résolution.